

209C0272
FR0000039232-FS0107

16 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUREA

(Euronext Paris)

Par courrier du 12 février 2009, la société par actions simplifiée Financière de Champlain (3, rue La Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 février 2009, par suite d'une cession d'actions AUREA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUREA, et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 575 182 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 3,24% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 11 991 165 actions représentant 17 735 638 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.